

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 02 mars 2016

Suite à une convocation du 26 février 2016 les membres du Conseil Municipal de la commune de Marcilly sur Seine se sont réunis le 02 mars 2016 à 20 h 30 à la mairie sous la présidence du Maire Jacques-Henri RAMBAUD.

Présents : Jacques-Henri RAMBAUD, Valérie MAYEUX, Michel DOYEN, Bernard PLÉAU, Patrick MULLER, Patrick LACOUR, Jean-Claude LACAUGIRAUD, Claude GENTY, Benoît BASSAC, Pascal DOYEN, Samuel PATÉ, Hélène MULLER.

Absents : Eric BOURGEOIS donne pouvoir à Benoit BASSAC, Pierre BABINOT donne pouvoir à Patrick LACOUR, Dominique NOLLEZ donne pouvoir à Jacques-Henri RAMBAUD.

Secrétaire : Valérie MAYEUX

Public présent: Dominique BARRAULT

Ordre du Jour

Un point a été rajouté à l'ordre du jour et accepté à l'unanimité.

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

1. CONVENTION INRAP

Le Maire informe qu'une délibération doit être établie avant de signer la convention engageant les fouilles archéologiques du terrain à bâtir route de Conflans. Ce document comportera une clause suspensive précisant que cette opération ne sera effectuée que si la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) la finance en totalité (159 000 €). Le Conseil Municipal adopte le projet à l'unanimité.

2. ADHESION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT SDDEA

La réforme des collectivités territoriales a conduit le Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube (SDDEA) à modifier ses statuts. Afin d'aboutir à une structuration cohérente pour optimiser son efficacité sur l'ensemble de son territoire, le SDDEA s'est transformé en syndicat mixte ouvert gérant l'eau, l'assainissement collectif et individuel, les milieux aquatiques et la démoustication. En conséquence le Syndicat Mixte de la Vallée de la Seine de Méry sur Seine sera dissous de plein droit. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la création du syndicat mixte ouvert.

3. REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC GRDF

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux de distribution de gaz donne lieu au paiement d'une redevance d'occupation provisoire du domaine public.

Cette redevance est complémentaire de la RDOP (Redevance D'Occupation du domaine Public) article L2333-84 du CGCT. Afin de percevoir cette nouvelle redevance, il convient de délibérer. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce principe.

4. CONVENTION MEDECINE PREVENTIVE AVEC LE CENTRE DE GESTION

Le Maire informe que la convention « médecine préventive » passée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne est arrivée à échéance.

Le Conseil Municipal, conscient de la nécessité de maintenir ce service, accepte, à l'unanimité, le renouvellement de cette convention à compter de ce jour, autorise et charge le Maire à signer les documents.

5. AMORTISSEMENTS

Pour répondre aux exigences de qualité des comptes locaux, les opérations inscrites au compte 204 doivent faire l'objet d'un amortissement sur une durée maximale de 5 ans.

Les biens inscrits au compte 20421 enfouissement des réseaux rue du Fossé de Braux et 2^{ème} tranche avenue des Tilleuls doivent faire l'objet d'un amortissement. Montant total inscrit à ce compte : 35 014.84 € en 2014 et 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'amortir les biens imputés pour un montant de 35 014.84 € sur 5 ans, soit 7 002.97 € / an, et précise que des crédits correspondants devront être prévus dans le budget 2016.

6. SUBVENTIONS 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions 2016 de la manière suivante au compte 6574 :

ASSOCIATION	MONTANT
Les amis de nos églises	20 €
La banque alimentaire de la Marne	20 €
FNACA	20 €
Coopérative scolaire primaire de Conflans	400 €
Voir ensemble	20 €
Mondement 1914	50 €
Ligue contre le cancer	20 €
Coopérative scolaire maternelle Conflans	300 €
Club nautique canoé kayak	640 €
Clairs moments	160 €
CFA interpro	130 €
Association paralysés de France	20 €
Association sclérosés en plaque	20 €
ASCM	200 €
AFM Téléthon	20 €
total	2 040 €

7. POINT SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire précise que la première réunion de la commission PLU s'est tenue le 1^{er} mars. Elle a eu pour objet de répertorier les terrains et propriétés communales et d'envisager de futurs sites constructibles. (terrain du chemin du Haut).

La prochaine réunion est prévue le 5 avril.

8. POINT SUR LES TRAVAUX DE LA MAIRIE

Le Maire indique que les travaux de la salle du conseil sont en cours. Le réseau électrique, le faux plafond, ainsi que les fenêtres sont installés. Le carrelage sera posé semaine 10, les travaux de peinture se dérouleront semaine 12.

9. SECURISATION TRAVERSE RD 51

Le Maire présente les résultats de la consultation sur ce sujet, **129** réponses ont été obtenues :

- Réponses favorables à la zone 30 : **48**
- Réponses favorables aux feux intelligents: **32**
- Réponses favorables aux chicanes : **19** (4 personnes les proscrivent et les trouvent dangereuses)
- Autres réponses : **30** dont **11** souhaitent des ralentisseurs

Le directeur de la sécurité routière de la Marne a adressé son rapport. Il n'est malheureusement pas chiffré.

Nous devons donc consulter les entreprises concernées afin d'obtenir un estimatif du projet.

Il en ressort que des feux intelligents seraient installés au carrefour du pont. Un système de ralentisseurs aux débuts de la zone 30 (route de Conflans à hauteur du champs de M. Doyen – côté Saron hauteur du mur de M. Vergez) serait mis en place (plateformes), ainsi qu'aux entrées du village sous forme de rétrécissement de la chaussée.

Cet investissement pourrait faire l'objet d'une subvention de 30 %.

10. AFFAIRES DIVERSES

• CANOE KAYAK

Le permis de construire est en cours. Afin de respecter les pourcentages de construction de bâtiments de loisirs sur les zones bleues (50 %) et rouges (10 %) du PPRI, un nouveau découpage parcellaire est envisagé.

• CARACTERISATION SIMVU

Le SIMVU (Syndicat Intercommunal Mixte à Vocation Unique) a effectué un bilan annuel de caractérisation des déchets ménagers recyclables pour les communes de Marcilly sur Seine et Saron sur Aube. Il en ressort que 91.59 % du contenu des sacs jaunes est recyclable. Cette performance est encourageante.

• MIROIR

En raison de la vitesse excessive à laquelle certains véhicules descendent la rue du Vallon, Monsieur et Madame SERRA demandent l'installation d'un miroir afin de sécuriser la sortie de leur propriété. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

• VERDUN 2016

La Fondation du Patrimoine et l'Office National des Forêts lancent une souscription nationale « Verdun 1916 : forêt d'exception, un centenaire, un héritage » destinée à préserver et à valoriser la mémoire de l'un des plus grands champs de bataille de l'Histoire. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas souscrire.

• PARTICIPATION PROTECTION CITOYENNE

Le Maire demande quel serait le moment le plus opportun pour organiser la réunion publique avec la Gendarmerie Nationale. Le Conseil Municipal propose un lundi ou un vendredi soir à partir du 18 avril.

• CHASSE AUX OEUFES

Compte tenu de son succès, la chasse aux œufs est reconduite pour 2016, elle se déroulera le lundi 28 mars à 11h.

• STAGES FLEURISSEMENT

« Champagne-Ardenne Tourisme » organise des programmes de formation dans les Ardennes, la Haute-Marne, l'Aube et la Marne. Aucun conseiller ne souhaite y participer.

• REUNION MJC

Le Maire indique qu'il a participé à une réunion avec la MJC de Romilly quant à l'organisation de la fête de la musique. Deux orchestres se produiront le 21 juin à Marcilly. D'autres formations pourront participer pendant les entractes. Un stand de boissons et restauration légère sera installé par la MJC.

Tour de table

Valérie MAYEUX : informe qu'elle a assisté, en janvier, à la « commission éducation » de la CCPA, en février à l'Assemblée Générale de la CCPA au cours de laquelle le schéma de mutualisation a été adopté et l'ouverture d'une classe de maternelle à Conflans, pour la rentrée 2016, a été annoncée.

Suite à la fermeture de la pépinière de Charmont sous Barbuise (fournisseur habituel) 3 devis ont été demandés pour le fleurissement du village : les serres Banry ont été retenues pour un montant de 1 616 €TTC.

Afin de rendre hommage aux soldats tombés lors de la Première Guerre Mondiale, 26 rosiers « La Marne » vont être plantés de chaque côté du monument aux morts pour un budget de 317 €.

Elle rappelle que la matinée de taille des arbres fruitiers, animée par les Croqueurs de Pommes aura lieu le samedi 5 mars à partir de 9h30 au verger communal. (flyer distribué dans toutes les boîtes aux lettres). Elle précise que ce verger est accessible à tous les marcillons et qu'ils peuvent y ramasser les fruits.

Eric BOURGEOIS, en transmettant son pouvoir, nous fait savoir qu'il souhaiterait que l'intérieur de l'Agence Postale soit repeint. Le Maire précise que les travaux se feront progressivement. La porte d'entrée a déjà été changée, le sas a été repeint et le comptoir a été aménagé pour les personnes à mobilité réduite. La peinture du bureau s'ensuivra ultérieurement.

Bernard PLÉAU signale un dépôt d'ordures récurrent sur le Sablé. Le Conseil Municipal suggère que les employés municipaux débarrassent le lieu.

Patrick MULLER s'interroge sur la date de la réunion du syndicat de transport scolaire de Sézanne (SMIS) La prochaine réunion aura lieu le 23 mars.

Patrick LACOUR signale de nombreux trous à reboucher sur la voirie. Le Maire précise qu'il doit trouver un nouveau fournisseur d'enrobé à froid car la société Soufflet en a arrêté la commercialisation.

Samuel PATÉ demande la date de parution du prochain bulletin trimestriel « Marcilly au fil de la Seine ». La nouvelle édition devrait paraître fin mars.

Pascal DOYEN signale également des trous à boucher, notamment la rue du Vallon.

Hélène MULLER demande qu'une place de stationnement soit réservée au salon de coiffure. Une fois de plus le Maire rappelle que cela sera envisagé après la création de la place réservée aux personnes à mobilité réduite. Il constate que, régulièrement, 2 ou 3 places sont disponibles sur le parking actuel.

La séance est levée à 22 h

Le Maire,

Jacques-Henri RAMBAUD,

